

Campagne CNDS 2019



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION
SOCIALE DE SEINE ET MARNE**



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

Part territoriale CNDS



- Mise en place d'une nouvelle gouvernance du sport
- Responsabiliser l'ensemble des fédérations d'ici 2020
- Année de transition avec deux catégories de fédérations :
 - 28 fédérations autonomes dites « pilotes » et le CNOSF qui procèderont à l'instruction des dossiers de demandes de subvention de leurs associations affiliées selon les modalités qu'elles auront fixées ;
 - Les autres fédérations, leurs comités et clubs affiliés (qui devront être totalement opérationnelles en 2020) peuvent faire l'objet, pour cette année encore, d'un financement selon la procédure des années précédentes, sur la part territoriale instruite à l'échelon régional.

**Liste des fédérations retenues en 2019
pour décliner les projets sportifs fédéraux (PSF)**

| | |
|---|---|
| Comité National Olympique et Sportif Français | Fédération française Judo Ju-Jitsu Kendo et DA |
| Fédération Clubs Alpains Français et de Montagne | Fédération française Montagne et Escalade |
| Fédération française Athlétisme | Fédération française Natation |
| Fédération française Aviron | Fédération française Pétanque et Jeu Provençal |
| Fédération française Badminton | Fédération française Rugby |
| Fédération française Canoë-Kayak | Fédération française Sports de Glace |
| Fédération française Clubs Omnisports | Fédération française Surf |
| Fédération française Cyclisme | Fédération française Tennis |
| Fédération française de Kick Boxing, Muay thai et DA | Fédération française Tir à l'Arc |
| Fédération française d'Haltérophilie - Musculation | Fédération française Vol Libre |
| Fédération française Education Physique et Gymnastique Volontaire | Fédération française Volley-Ball |
| Fédération française Equitation | Fédération Sportive des ASPTT |
| Fédération française Football | Fédération Sportive et Culturelle de France |
| Fédération française Gymnastique | Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré |
| Fédération française Handball | |

Les orientations CNDS



- Le développement de la pratique fédérale dans une logique de correction et de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive :
 - Favoriser l'augmentation du nombre de pratiquants
 - Attention particulière pour les publics les plus éloignés (public féminin, en situation de handicap, socialement défavorisé, jeunes, seniors...) et les territoires carencés (quartiers de la politique de la ville et communes en contrat de ruralité).
- La promotion du sport en entreprise
- Le renforcement de la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport (actions de prévention)

Les orientations CNDS



- Le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap.
- Appel à projets 1 : la promotion du « sport santé » :
 - Améliorer l'état de santé de la population
 - Promouvoir l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie
 - Actions partenariales et en réseau du dispositif « Prescriforme ». Référencement obligatoire sur le site www.lasanteparlesport.fr

Les orientations CNDS



- Appel à projets 2 : La construction d'un héritage autour du projet olympique et paralympique Paris 2024 « JOP Paris 2024 » :
 - Développer des passerelles entre le sport scolaire et le sport associatif notamment en lien avec les établissements labellisés « Génération 2024 »
 - Actions à long terme pérennes qui s'inscrivent dans les valeurs de l'olympisme

Seuil de subvention et nombre d'actions maximal



- **Seuil de financement minimum par bénéficiaire :**
 - **1500 €**
 - 1000 € pour les structures dont le siège social se situe en ZRR ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité

- **Nombre d'actions maximum à présenter :**
 - **5 actions** pour les comités sportifs départementaux
 - **1 action + 1 action au titre de l'un des 2 appels à projets** pour les clubs sportifs
 - ✦ « sport santé »
 - ✦ « JOP 2024 »

Procédure de demande de subvention



- La procédure de demande de subvention CNDS s'effectue via le « Compte Asso » <http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html> qui génère, en fin de demande, le formulaire CERFA (n°12156*05)
- Joindre à la demande en ligne :
 - Les comptes rendus CERFA n°15059*01 des actions subventionnées l'année précédente
 - Le projet de développement ou le PSTC pour les comités départementaux
 - Le RIB si les coordonnées bancaires ont changé
- Attention : la demande de subvention devra comporter impérativement le numéro de SIRET de l'association

Appel à projets spécifique « J'apprends à nager (JAN)»



- Actions visant l'apprentissage de la natation prioritairement aux enfants âgés entre 4 et 12 ans résidant dans les quartiers de la politique de la ville ou dans les communes en contrat de ruralité
- Structures éligibles :
 - Associations sportives via « le compte asso » <http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html> dans le cadre de la **campagne CNDS 2019**
 - collectivités territoriales faisant l'objet d'un dossier spécifique CERFA
- Cycle d'une durée minimum de 10 heures pendant les vacances scolaires, le week-end et sur le temps périscolaire. Les stages devront être gratuits.
- Pour les 6- 12 ans, séances encadrées par un maître nageur sauveteur (passage du test sauv'nage)
- Pour les 4-5 ans, passage de test non requis, sous réserve qu'une grille d'évaluation soit prévue par le projet
- Contact : Florent Nowakowski – florent.nowakowski@seine-et-marne.gouv.fr

Aides spécifiques à l'emploi

• Emploi CNDS

- Aide non dégressive sur 2 ans (durée incompressible) avec un plafond de l'aide de 12 000 € par année civile pour un emploi à temps complet et pour une année entière sur 12 mois
- La convention sera de 2 x 12 000 € pour un équivalent à temps plein
- Priorité aux emplois implantés sur les territoires carencés et concernant les publics prioritaires

• Création nette de poste

• CDI obligatoire

• Mi-temps minimum (17,5 h/semaine)

• Aide à la création d'un poste d'éducateur sportif diplômé ou d'agent de développement

• Prime d'apprentissage

- Réservée aux contrats d'apprentissage en cours de signature
- Aide plafonnée à 6000 € par an (pendant un ou deux ans selon cursus)
- Formations éligibles : formations qualifiantes d'éducateurs sportifs
- Tout public âgé de 25 ans au plus

Prendre contact au préalable avec la
conseillère référente Claudine Obringer
(claudine.obringer@seine-et-marne.gouv.fr)

Information et accompagnement



| Secrétariat | Téléphone | Mail |
|-------------------|----------------|--|
| Véronique Bontoux | 01 64 41 58 46 | veronique.bontoux@seine-et-marne.gouv.fr |
| Evelyne Lefeuvre | 01 64 41 58 72 | evelyne.lefeuvre@seine-et-marne.gouv.fr |

Le Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles

| | | |
|--------------|----------------|-----------------------|
| Julie SCHRAM | 01 60 56 04 22 | crib.cdos77@gmail.com |
|--------------|----------------|-----------------------|

Information et accompagnement



| Conseillers | Thématiques | Mail |
|--------------------|--|---|
| Nadia Araujo | Cheffe du pôle sports | nadia.araujo@seine-et-marne.gouv.fr |
| Claudine Obringer | Dispositif Sésame Diplômes et formations jeunesse et sports Emploi | claudine.obringer@seine-et-marne.gouv.fr |
| Roger Chassat | Prévention et lutte contre les incivilités et la violence dans le sport Réglementation | roger.chassat@seine-et-marne.gouv.fr |
| Yannis Campione | Sport handicap Réglementation Diplômes et formations jeunesse et sports | yannis.campione@seine-et-marne.gouv.fr |
| Florent Nowakowski | Sport santé Dispositif « apprendre à nager » Sports de nature Part équipement | florent.nowakowski@seine-et-marne.gouv.fr |
| Alexandre James | Sport féminin Politique de la ville Réglementation | alexandre.james@seine-et-marne.gouv.fr |



Merci de votre attention